COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Journée internationale des personnes disparues 2011

30 août 2011 - Aujourd'hui, la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) se joint aux familles des disparus et à la communauté internationale tout entière en rendant hommage à des milliers de personnes disparues dans le monde. "C’est pour eux et pour leurs familles qui souffrent que notre Coalition existe pour frapper aux portes de tous les États afin de les inciter à signer, ratifier et appliquer la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (la Convention)", a déclaré Mary Aileen D. Bacalso, point focal de l'ICAED et secrétaire générale de la Fédération asiatique contre les disparitions involontaires.

Les quarante organisations du monde entier membres de la ICAED mènent diverses actions créatives afin de rendre hommage aux disparus. Ce faisant, elles réitèrent leur appel à leurs gouvernements respectifs pour enfin faire vivre la Convention contre les disparitions forcées et reconnaître toutes les compétences du Comité de l'ONU sur les disparitions forcées. Ce comité de suivi est l'organe constitué d'experts indépendants qui surveille l'application de ce traité contre les disparitions par les États parties. La Coalition estime que la Convention est un outil très puissant pour contrer les crimes de disparition forcée et pour lutter contre l'impunité.

À ce jour, 88 États sont signataires et 29 sont États-parties, avec seulement 12 qui reconnaissent toutes les compétences du Comité sur les disparitions forcées. En outre, Bacalso note que: «le nombre des États parties à la Convention reste faible compte tenu de l’ampleur globale de ce crime. Par conséquent, l'intensification de la campagne et le lobbying pour rallier un large soutien à la Convention s’imposent. Ainsi, les États, pour rester fidèle à l'universalité, l'indivisibilité et l’indépendance des droits de l'homme, doivent accélérer le processus de signature et de ratification de ce traité important qui prévoit le droit à la vérité et le droit de ne pas être soumis à la disparition forcée ».

A l’heure où la communauté internationale commémore la Journée internationale des personnes disparues, la ICAED s’emploie à intensifier ses efforts aux niveaux national, régional et international pour remplir son mandat consistant à faire campagne pour une ratification par le plus d’États possibles et à veiller à l'application universelle de la Convention.

Cette année est la première commémoration officielle de la Journée internationale des personnes disparues par les Nations Unies (ONU). En 2010, l'ONU a appelé son propre système et d'autres organisations internationales et régionales ainsi que la société civile à célébrer cette Journée à partir de 2011. Reconnaissant l'ampleur globale de ce crime, confirmée par les rapports annuels du Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, les Nations Unies se joignent donc aux familles des disparus qui commémorent cette journée depuis déjà près de trois décennies.

Signé :



**MARY AILEEN D. BACALSO**

Focal Person of the ICAED

http://www.icaed.org

c/o Asian Federation Against Involuntary Disappearances

Rooms 310-311 Philippines Social Science Center Bldg.

Commonwealth Ave., Diliman, Quezon City, Philippines

Tel:: 00-63-2-4907862

Telefax: 00-63-2-4546750

Mobile: 00-63-917-792-4058